



Aide pour la demande d'un code d'exploitant

Longueur du code d'exploitant

En vertu de la recommandation M.1400, la longueur du code d'exploitant est limitée à 6 caractères (numériques ou alphanumériques).

Informations supplémentaires

En cas de demande d'attribution d'un code d'exploitant national ou international, l'office fonctionne comme autorité de parrainage auprès de l'UIT TSB, qui est l'organisme international compétent pour l'attribution des codes d'exploitant. Toutes les requêtes sont traitées et examinées, puis remises à l'UIT TSB. L'UIT TSB veille à ce que chaque code d'exploitant soit attribué une seule fois.

Références normatives

L'attribution des codes d'exploitant pour les réseaux interconnectés se base sur la recommandation M.1400 de l'UIT-T.

L'indicatif de pays est attribué selon la norme ISO 3166.

Format d'un code d'exploitant

Le code d'exploitant fait partie du format général de la couche 1 servant à la désignation de tous les types de voies (circuits loués, blocs numériques, etc.) internationales et nationales en conformité avec les dispositions de la recommandation M.1400. Ces codes doivent être uniques au niveau mondial. Le format général de base est disposé de la manière suivante :

Format de désignation	Ville A	/	Suffixe	/	Code d'exploitant	/	Indicatif de pays
Signes	Caractères	Barre oblique	Lettres/ chiffres	Barre oblique	Lettres/ chiffres	Barre oblique	Lettres
Nombre de caractères	max.12	1	max. 3	1	max. 6	1	3 selon ISO 3166